



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉDITION 2024

ANNÉE 2022

REPÈRES CHIFFRÉS 2022

FLUX DE MATIÈRES, PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS EN NOUVELLE-AQUITAINE



L'ESSENTIEL

- Environ 23,6 millions de tonnes de déchets sont produites en région en 2022.
- Le secteur de la gestion et du recyclage des déchets emploie plus de 14 100 salariés en 2022.
- La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2022 à environ 3,15 millions de tonnes.
- 655 kg/hab.an de déchets ménagers et assimilés ont été pris en charge en 2022 par le SPPGD, en hausse de 2,6% par rapport à 2010.
- 10% de la population régionale est concernée par la mise en œuvre d'une tarification incitative en 2022.
- 55% des flux de déchets non dangereux non inertes produits en région sont orientés vers un recyclage matière et organique en 2022.

Nota : Pour les acronymes, se référer au lexique en fin de document

SOMMAIRE

ENVIRON 23,6 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE

PLUS DE 14 100 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

DÉMARCHES TERRITORIALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 6,9 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,93 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES EN RÉGION

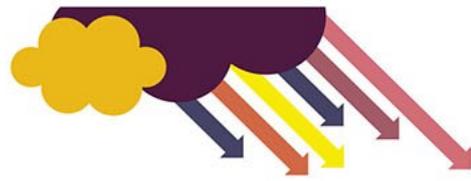
FOCUS SUR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE DES TEXTILES USAGÉS EN RÉGION

FOCUS SUR LES FLUX DE DÉCHETS MÉNAGERS EN RÉGION

PRODUCTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

LEXIQUE

Cette synthèse fait suite au premier état des lieux des enjeux régionaux en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets, réalisé pour l'année 2015 par l'AREC. Il présente un état des lieux à 2022 pour les filières dont les données sont actualisées par rapport à 2021 (déchets des ménages, déchets des activités économiques, installations de traitement), ainsi qu'un focus sur les acteurs de la filière des textiles usagés en région et un autre sur les déchets du numérique en région.



ENVIRON 23,6 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Les travaux de l'Observatoire couvrent l'ensemble des catégories de déchets (hors nucléaires), à savoir :

- les déchets dangereux ;
- les déchets inertes ;
- les déchets non dangereux non inertes.

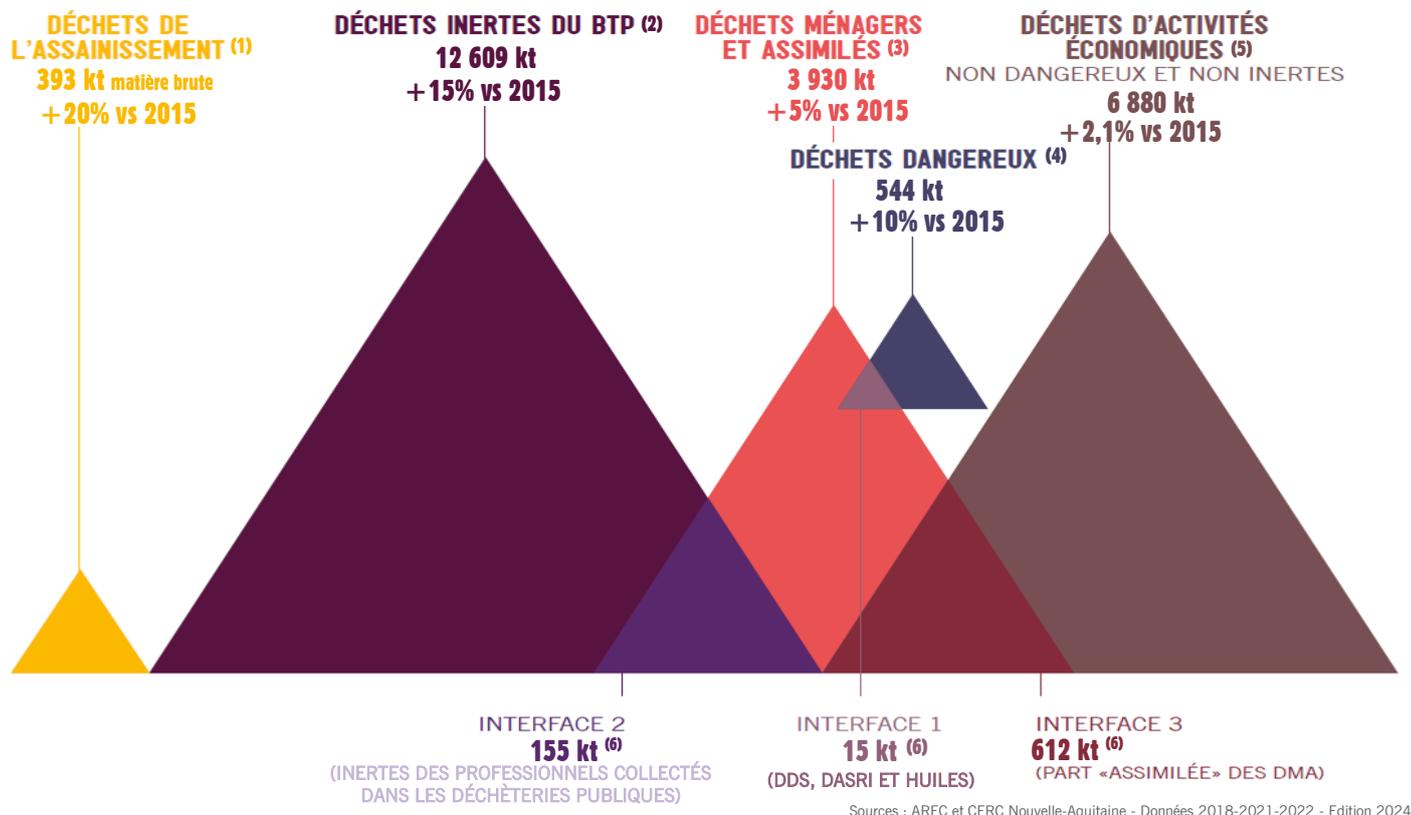
Les données sont issues de différentes sources et peuvent parfois se recouper. En effet, si l'enquête dédiée aux déchets du BTP permet de définir un gisement de déchets inertes ou si l'analyse des données de déchets dangereux du fichier national GEREP permet de disposer de quantifications spécifiques à ce flux, d'autres sources de données sont plutôt basées sur une analyse par type de producteur, comme c'est le cas des données de déchets ménagers et assimilés fournies par les collectivités et de l'estimation du gisement de déchets des activités économiques.

Il existe également d'autres données par filière, comme c'est le cas des informations fournies par les éco-organismes (filières textiles, mobiliers, emballages, déchets diffus spécifiques, piles et accumulateurs, ...), qui concernent plusieurs types de producteurs.

D'autres flux de déchets, comme les déchets du littoral ou les déchets du tourisme, restent non caractérisés pour le moment et sont inclus dans les flux de déchets ménagers et assimilés et/ou les déchets des activités économiques.

Le schéma ci-dessous propose une représentation simplifiée de l'ensemble de ces flux, en mettant en évidence les interfaces existantes entre toutes les données.

GISEMENT GLOBAL DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2022



Note méthodologique : Gisement global = somme des déchets - somme des interfaces

(1) Estimation 2022 sur la base du fichier GEREP Eliminateurs National

(2) Estimation 2021 de la Cellule Economique Régionale de la Construction de Nouvelle-Aquitaine (CERC) - Donnée 2022 non disponible

(3) Déclarés à l'observatoire et incluant les déchets des collectivités collectés séparément (environ 31,6 kt)

(4) Estimation 2022 sur la base des fichiers GEREP Eliminateurs National, import/export DREAL, et des données DASRI déclarées à l'observatoire

(5) Estimation 2022 des DAE hors déchets de l'agriculture et de la sylviculture, selon méthodologie AREC 2021 - Inclus environ 3 730 kt de déchets de l'agriculture et de la sylviculture (donnée 2018)

(6) Estimation 2022 sur la base des données déclarées à l'Observatoire

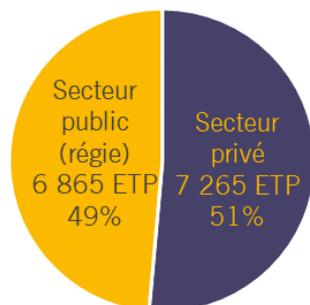


PLUS DE 14 100 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

Les entreprises du recyclage exercent les activités de récupération, de recyclage et de valorisation des matières métalliques et autres matériaux recyclables. Elles assurent également le commerce et le négoce des matières premières recyclées. Ces entreprises font partie, avec d'autres secteurs, du paysage de la gestion et de la valorisation des déchets.



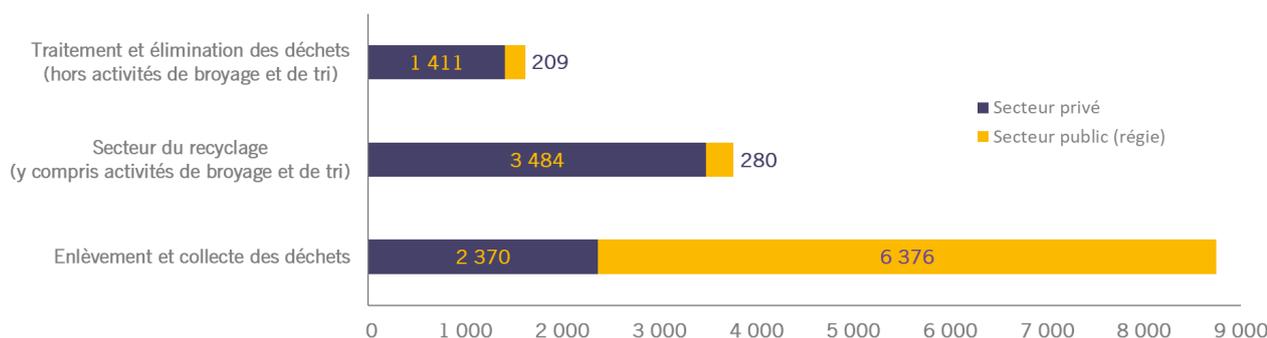
14 130 ETP
+1,6% / 2021



Pour l'année 2022, on dénombre **14 130 équivalents-temps plein (ETP)** dans le secteur des déchets et du recyclage, pour 51% dans le secteur privé.

Le **secteur privé** en région représente 7 265 ETP (7 715 emplois) répartis comme suit : **3 700 emplois dans les entreprises du recyclage** (+3,3% / 2021), **2 517 emplois en lien avec la collecte des déchets** (+4,9% / 2021) et **1 498 emplois pour leur traitement/dépollution** (+3,7% / 2021). Ces emplois privés représentent en outre 7,8% de l'effectif national. Le **secteur public** concerne, quant à lui, environ **6 865 ETP en régie** (-0,7% / 2021).

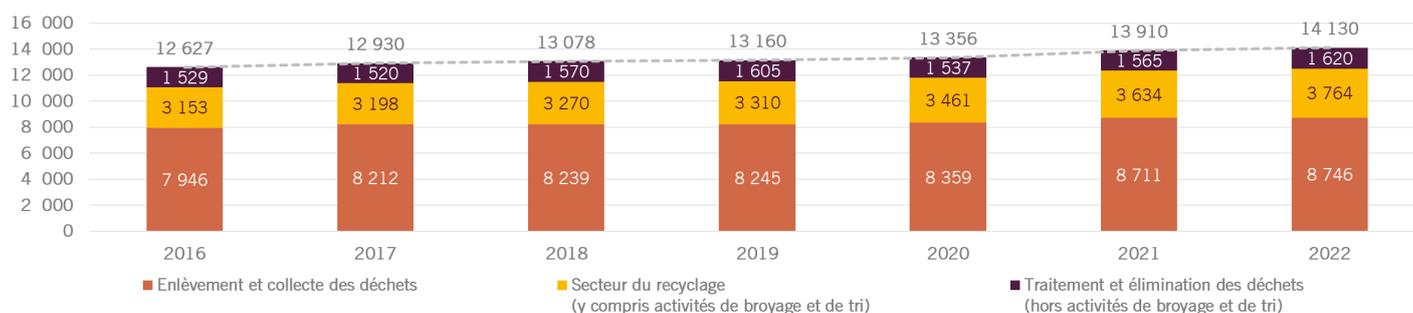
LES EMPLOIS RÉGIONAUX DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS EN 2022 (EN ETP)



Sources : ACOSS / URSSAF (juin 2023) et AREC - Données 2022 - Edition 2024

Depuis 2016, les emplois du secteur des déchets et du recyclage ont constamment augmenté en région : une **hausse globale de 12% est observée**, avec de façon détaillée +19% pour les activités du recyclage, +10% pour l'enlèvement et la collecte des déchets et +6% pour leur traitement/élimination.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS RÉGIONAUX DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE (EN ETP)



Sources : ACOSS / URSSAF et AREC - Edition 2024

Le **tri des emballages ménagers** représente en outre environ **660 ETP** (publics et privés), le **stockage des déchets non dangereux non inertes** environ **143 ETP** et l'**incinération de ces mêmes déchets** **301 ETP**.



DÉMARCHES TERRITORIALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

La mise en œuvre sur leurs territoires d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 pour les collectivités exerçant la compétence Collecte des déchets. Au 30 janvier 2024, l'AREC recense 74 collectivités régionales engagées dans la démarche : 59 disposant d'un PLPDMA en vigueur et 15 étant en train de l'élaborer.

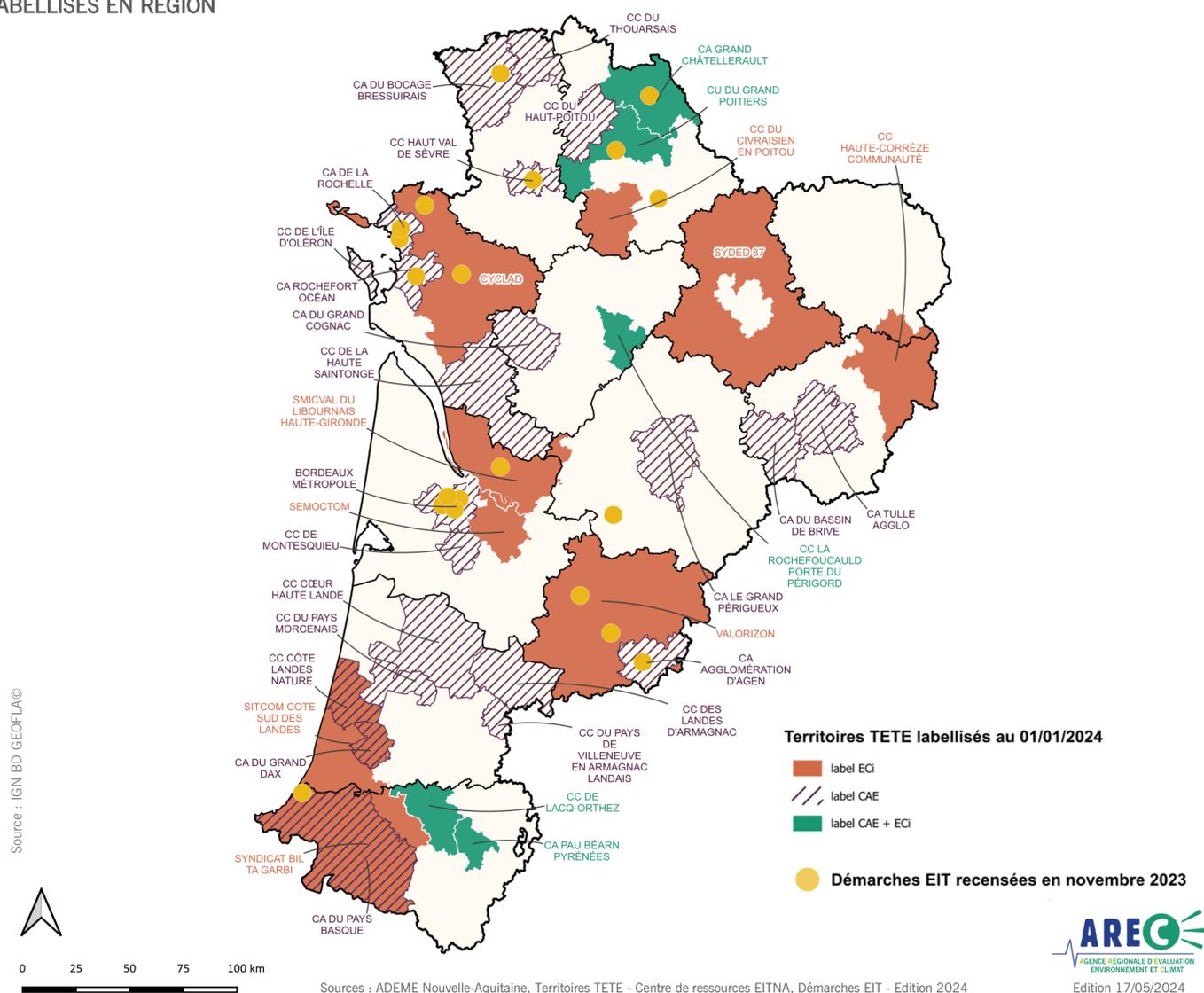
Pour en savoir plus : consulter la [cartographie](#) à date sur le site de datavisualisation de l'ORDEC

Certaines collectivités, porteuses de projets ambitieux sur le climat, l'air, l'énergie et l'économie circulaire se sont également lancées avec l'ADEME dans le programme **Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)** visant à faire reconnaître les actions et les progrès réalisés sur leur territoire pour répondre aux enjeux de la transition écologique. Au 1^{er} janvier 2024, 36 collectivités utilisant les référentiels du programme disposent de labellisations : 22 labellisées Climat-Air-Energie (CAE), 9 labellisées ECi (Économie Circulaire) et 5 d'entres-elles disposent des 2 labels.

Pour en savoir plus : consulter le [site des Territoires en Transitions](#)

À l'échelle de la région, 20 démarches d'**Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)** sont également recensées par le Centre de ressources régional EITNA (APESA, SOLTENA, CCI Nouvelle-Aquitaine), concernant des collectivités et/ou groupements d'entreprises d'un territoire, qui œuvrent à l'optimisation de l'utilisation et la valorisation de leurs ressources (matières, énergie, déchets).

DÉMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) ET TERRITOIRES ENGAGÉS TRANSITION ÉCOLOGIQUE (TETE) LABELLISÉS EN RÉGION



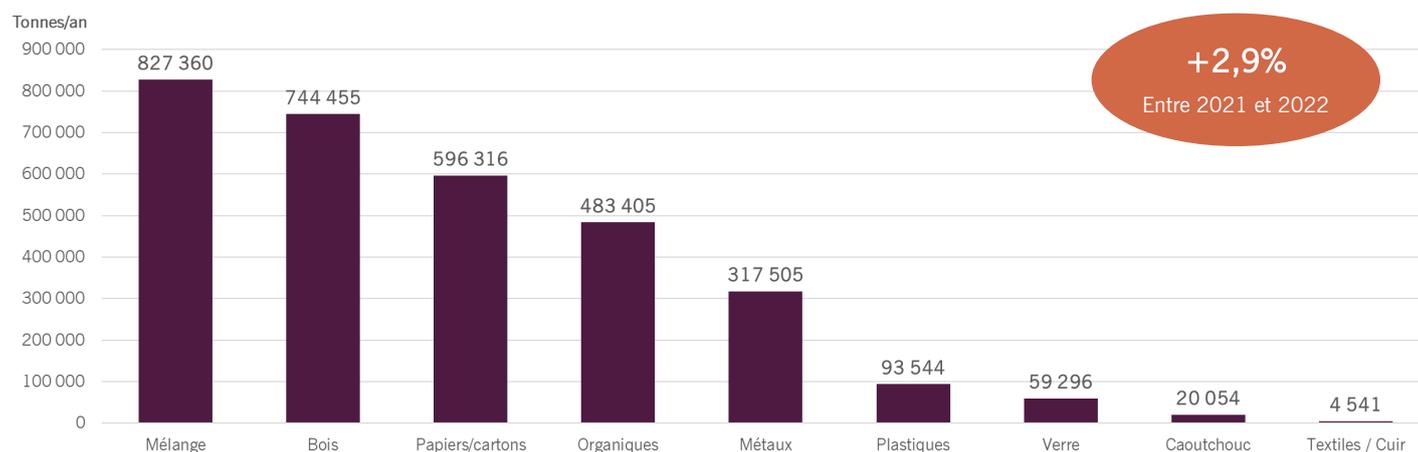


DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 6,9 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS AGRICULTURE ET SYLVICULTURE)

La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée⁽¹⁾ pour 2022 à environ 3 146 500 tonnes, soit près de 3% de plus qu'en 2021.

PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES) EN 2022 (EN T/AN)



Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

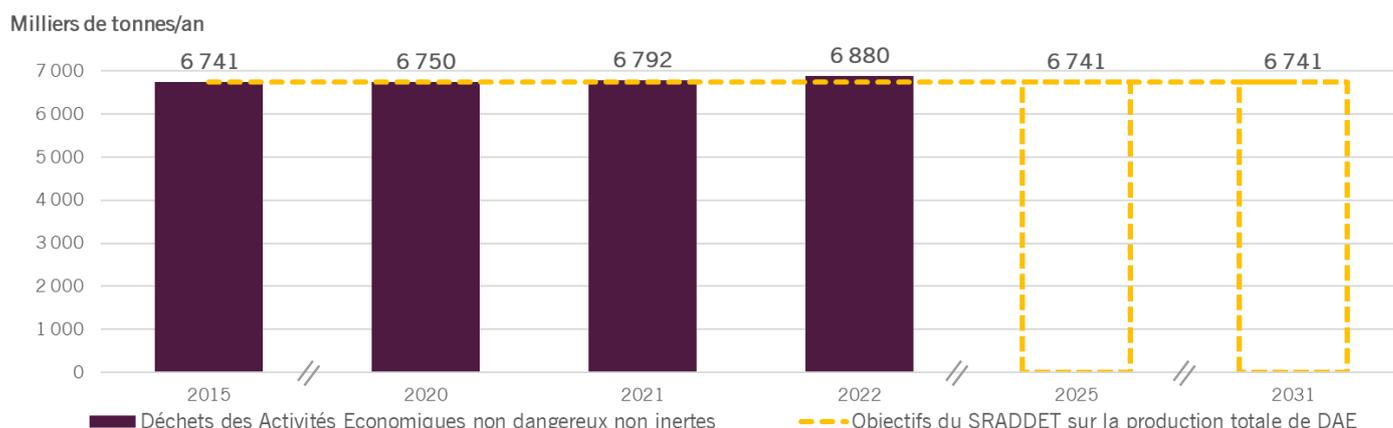
DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

La production régionale de déchets des exploitations agricoles et sylvicoles est estimée à 3 733 000 tonnes (estimation 2018), hors fumier et lisier (ressources animales) et résidus de cultures (ressources végétales). L'estimation pour 2022 n'est actuellement pas disponible.

Ces déchets concernent pour 73% des déchets organiques, 26% du bois et le reste (1%) des cartons, métaux et plastiques.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET OBJECTIFS

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ENTRE 2015 ET 2022 (EN MILLIERS DE TONNES/AN) ET OBJECTIFS AUX HORIZONS 2025 ET 2031



Source : AREC - Edition 2024

Une **augmentation sensible de la production** semble s'amorcer : la production globale atteignant 6,88 millions de tonnes en 2022 correspondant à une hausse de +2,06% par rapport à 2015 et de +1,29% par rapport à 2021. L'atteinte de l'objectif régional visant la stabilisation de la production de déchets des activités économiques non dangereux non inertes aux horizons 2025 et 2031 par rapport à l'année 2015, malgré les perspectives de croissance de l'activité économique, est à confirmer.

(1) Estimation utilisant les résultats des enquêtes 2016 de l'INSEE sur les productions de déchets non dangereux dans l'industrie et le commerce et les données de la base ACOSS - URSSAF actualisées à 2022



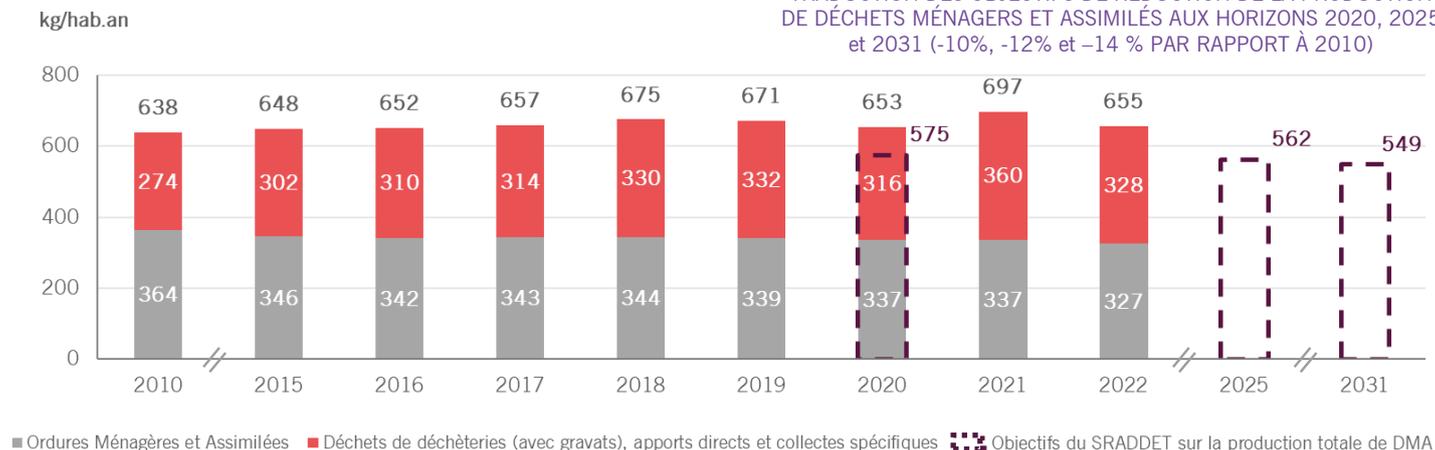
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,93 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

3,93 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été prises en charge par le SPPGD à l'échelle de la région en 2022 (-5,6% par rapport à 2021), ce qui représente **655 kg/hab.an** répartis comme suit :

- 327 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilées (OMA) ;
- 328 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 77 kg/hab.an de gravats).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2010 ET 2022 (EN KG/HAB.AN) ET OBJECTIFS DU SRADDET AUX HORIZONS 2020, 2025 ET 2031

TRADUCTION DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS AUX HORIZONS 2020, 2025 et 2031 (-10%, -12% et -14 % PAR RAPPORT À 2010)

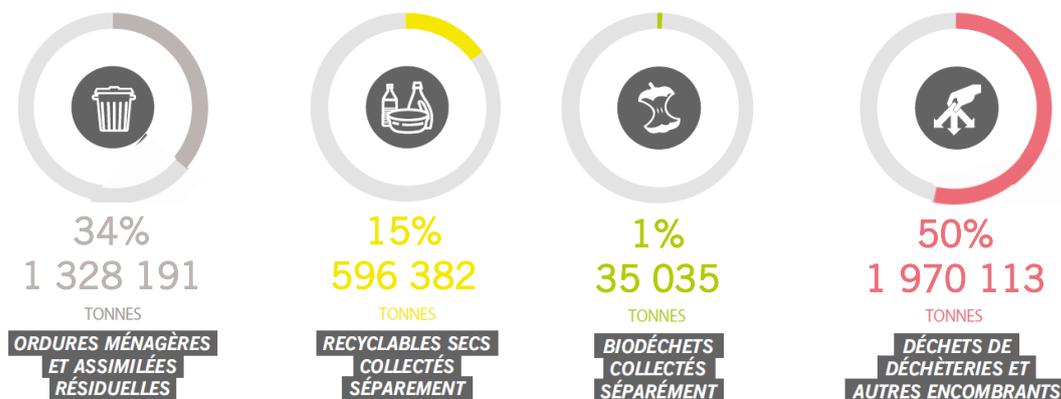


Source : AREC - Edition 2024

La courbe haussière de production des déchets ménagers et assimilés (DMA) depuis 2010 s'est infléchiée en 2022 : un recul du tonnage de -5,6% est constaté entre 2021 et 2022. Cependant, une **augmentation de +2,6%** de cette production rapportée à l'habitant est **observée sur 2010-2022**, contraire à l'objectif de réduction du SRADDET de -12% attendu en 2025. Les ordures ménagères et assimilées (OMA) ont diminué de 38 kg/hab.an entre 2010 et 2022 (-10%) : une **hausse des performances des collectes sélectives des**

recyclables secs (+17,4%) et des biodéchets (+2,1%) étant observée parallèlement à une **diminution marquée des OMR (-52,41 kg/hab, soit -19,1%)**. La hausse des DMA est donc liée aux **déchets de déchèteries et autres encombrants (+20% entre 2010 et 2022, malgré une baisse de 9% entre 2021 et 2022)**. À noter, des hausses entre 2010 et 2022 de +8% pour les **déchets verts** et de +3% pour le **tout-venant** contraires aux objectifs du SRADDET respectivement de -25% et -15% à l'horizon 2025.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2022 PAR TYPE DE DÉCHETS



Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

Les déchets de déchèteries et autres encombrants constituent en 2022 la moitié des déchets ménagers et assimilés. Leur **part a augmenté de 7 points entre 2010 et 2022** (et baissé de 2 points entre 2021 et 2022) au profit de **celle des ordures ménagères résiduelles** qui a diminué de 9 points. **Les parts de recyclables secs et de biodéchets restent stables** : celle des biodéchets collectés séparément représentant toujours 1% de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.



DES DISPARITÉS DE PRODUCTION TOUJOURS IMPORTANTES ENTRE DÉPARTEMENTS

COMPOSITION DÉPARTEMENTALE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2022 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2010

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES KG/HAB.AN	RECYCLABLES SECS HORS VERRE KG/HAB.AN	VERRE KG/HAB.AN	BIODÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT KG/HAB.AN	DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES ET AUTRES ENCOMBRANTS (hors gravats) KG/HAB.AN	GRAVATS KG/HAB.AN	TOTAL DMA KG/HAB.AN	ÉVOLUTION TOTAL DMA 2010-2022
CHARENTE	173	74	39	2	235	82	605	+ 4 %
CHARENTE-MARITIME	246	79	54	2	278	90	750	- 3 %
CORRÈZE	220	54	37	2	232	54	599	+ 12 %
CREUSE	179	68	48	-	22	94	591	+ 18 %
DORDOGNE	191	79	48	0	237	65	620	+ 5 %
GIRONDE	239	54	36	8	233	55	625	- 0 %
LANDES	293	43	44	1	523	219	1124	+ 3 %
LOT-ET-GARONNE	235	49	33	14	249	57	637	+ 8 %
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	239	51	41	13	218	55	616	+ 6 %
DEUX-SÈVRES	149	61	42	14	230	107	603	+ 5 %
VIENNE	181	50	37	1	215	73	557	- 3 %
HAUTE-VIENNE	192	56	35	0	186	41	510	- 2 %
NOUVELLE-AQUITAINE	221	59	41	6	252	77	655	+ 3 %

Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

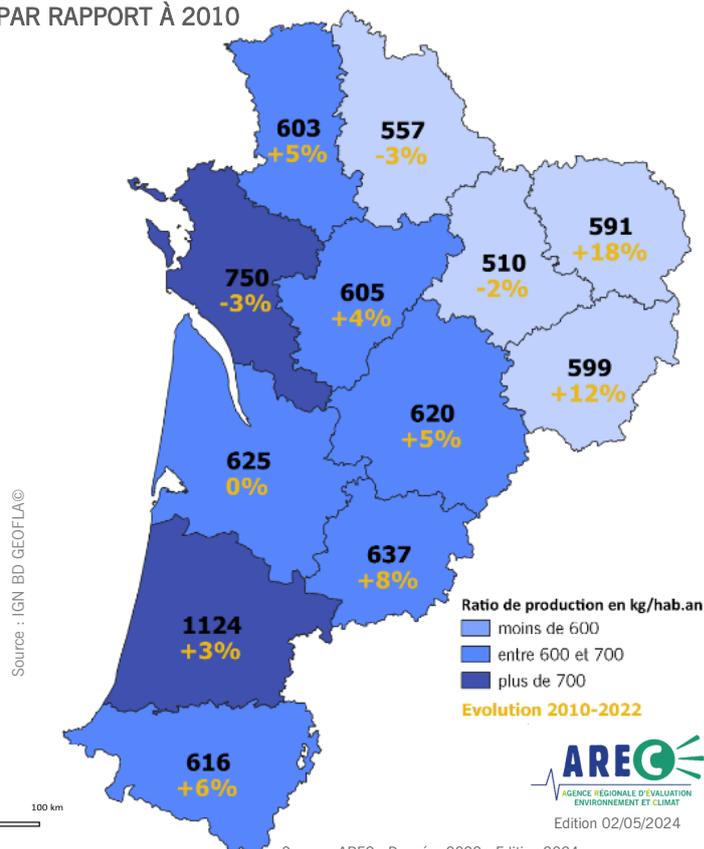
Les contextes démographiques, géographiques et économiques, ainsi que le poids de l'accueil des professionnels en déchèterie et celui de la fréquentation touristique sur certains territoires, les niveaux de service mis en place et leurs modes de tarification, expliquent les disparités observées en région, notamment au niveau de la façade littorale.

Les données sur les gravats sont à prendre avec précaution car elles sont non exhaustives. En effet, ces déchets sont parfois directement envoyés en installations de stockage, sans pesée préalable sur un pont-bascule.

Les ratios de production de DMA évoluent dans une fourchette allant de 510 kg/hab.an (département de la Haute-Vienne) à 1 124 kg/hab.an (département des Landes).

Les évolutions des productions de DMA entre 2010 et 2022 varient quant à elles de -3% en Vienne et Charente-Maritime à +18% en Creuse.

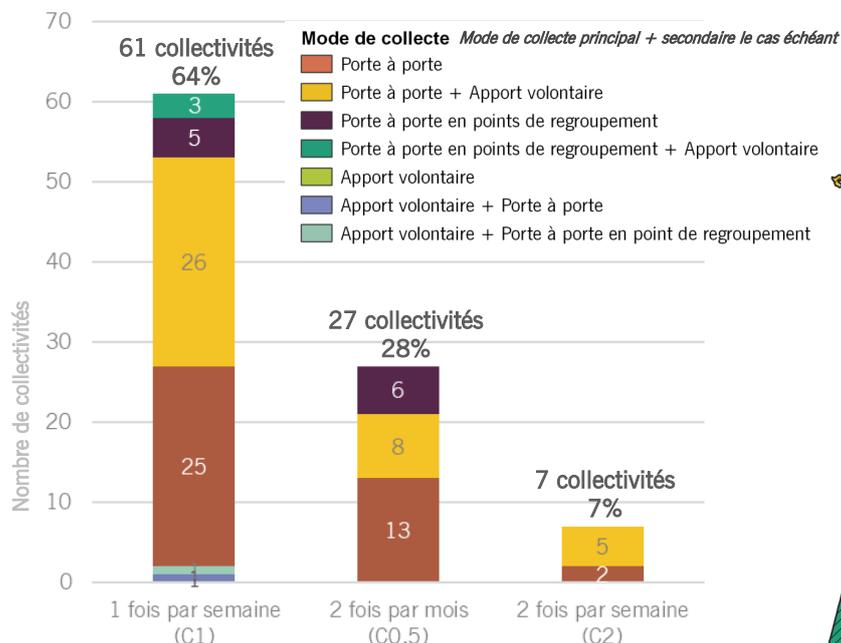
PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (EN KG/HAB.AN) EN 2022 PAR DÉPARTEMENT ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2010



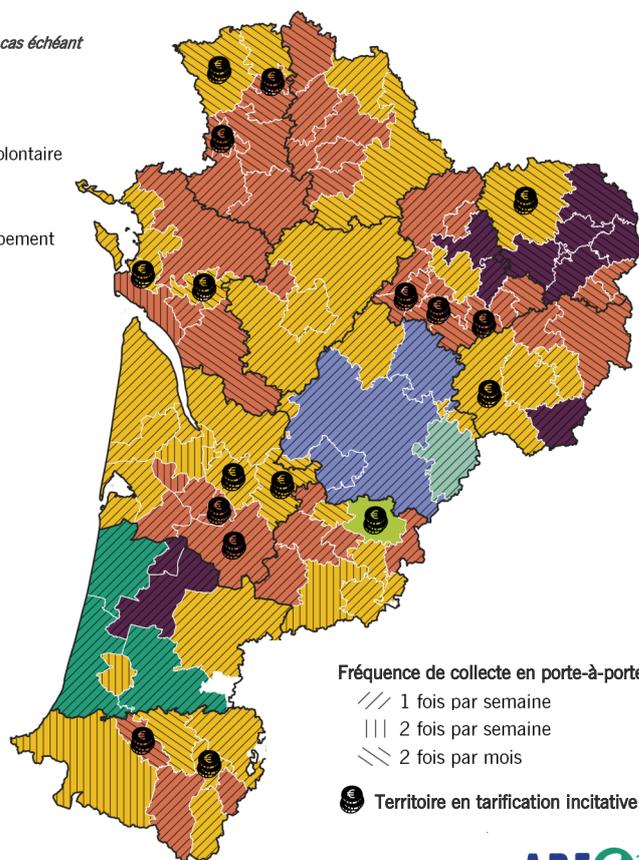


ANALYSE DE LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DES COLLECTIVITÉS EN PORTE-À-PORTE

CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES D'OMR DU SERVICE PUBLIC EN RÉGION EN 2022



Le principal mode de collecte des OMR en 2022 est le porte-à-porte (PÀP). La fréquence de collecte majoritaire en PÀP reste hebdomadaire (61 collectivités - 64%). La collecte en C0,5 se développe (27 collectivités - 28%). 15 collectivités sont en points de regroupement (couplé ou non à de l'apport volontaire), système pour lequel la fréquence de collecte n'a pas d'impact direct pour les usagers.



Fréquence de collecte en porte-à-porte

- 1 fois par semaine
- 2 fois par semaine
- 2 fois par mois

Territoire en tarification incitative



Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

AREC
AGENCE RÉGIONALE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Edition 28/05/2024

PERFORMANCES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES DES COLLECTIVITÉS EN PÀP EN C0,5 EN 2022

NOMBRE DE TERRITOIRES

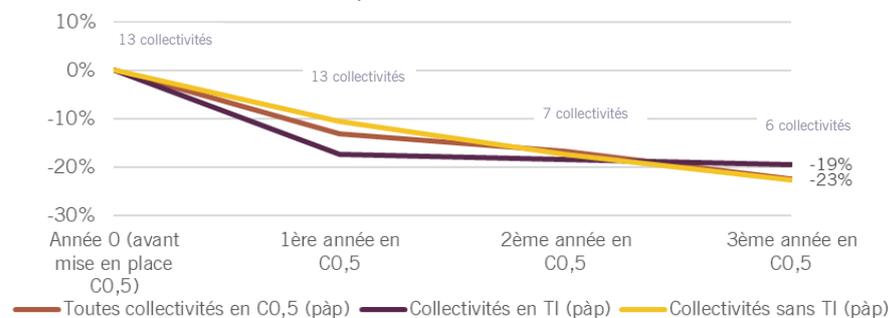
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) EN KG/HAB.AN	COLLECTE EN C0,5	COLLECTE EN C0,5 en TI	COLLECTE EN C0,5 sans TI
	21	11	10
	152	132	175

Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

En 2022, la production régionale d'OMR en C0,5 atteint 152 kg/hab.an, inférieure à la valeur régionale (221 kg/hab.an). Le ratio est plus faible lorsqu'une tarification incitative (TI) est associée avec 132 kg/hab.an versus 175 kg/hab.an sans TI, correspondant à une collecte incitative.

Toutes les collectivités en PÀP passées en C0,5 (sans regroupement) voient leur ratio d'OMR baisser (-19% en 3 ans). Une baisse de -17% est observée dès la 1^{ère} année pour celles passées en TI, mais au global, les collectivités sans TI semblent avoir une baisse plus régulière et plus importante sur 3 ans (-23%).

ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE DES OMR DES COLLECTIVITÉS EN PÀP EN C0,5 (EN BASE 100 SUR LE RATIO DE RÉFÉRENCE DE L'ANNÉE AVANT MISE EN ŒUVRE DE LA COLLECTE EN C0,5)



Nombre de collectivités dans l'échantillon fonction de l'antériorité de la mise en place du C0,5
Source : AREC - Donnée 2022 - Edition 2024

Remarque : en région, une baisse de production des OMR de -32% est observée 3 ans après la prise de décision du passage en tarification incitative pour les collectivités l'ayant mis en œuvre. Le recours à une collecte en apport volontaire ou points de regroupement accentuant la baisse.

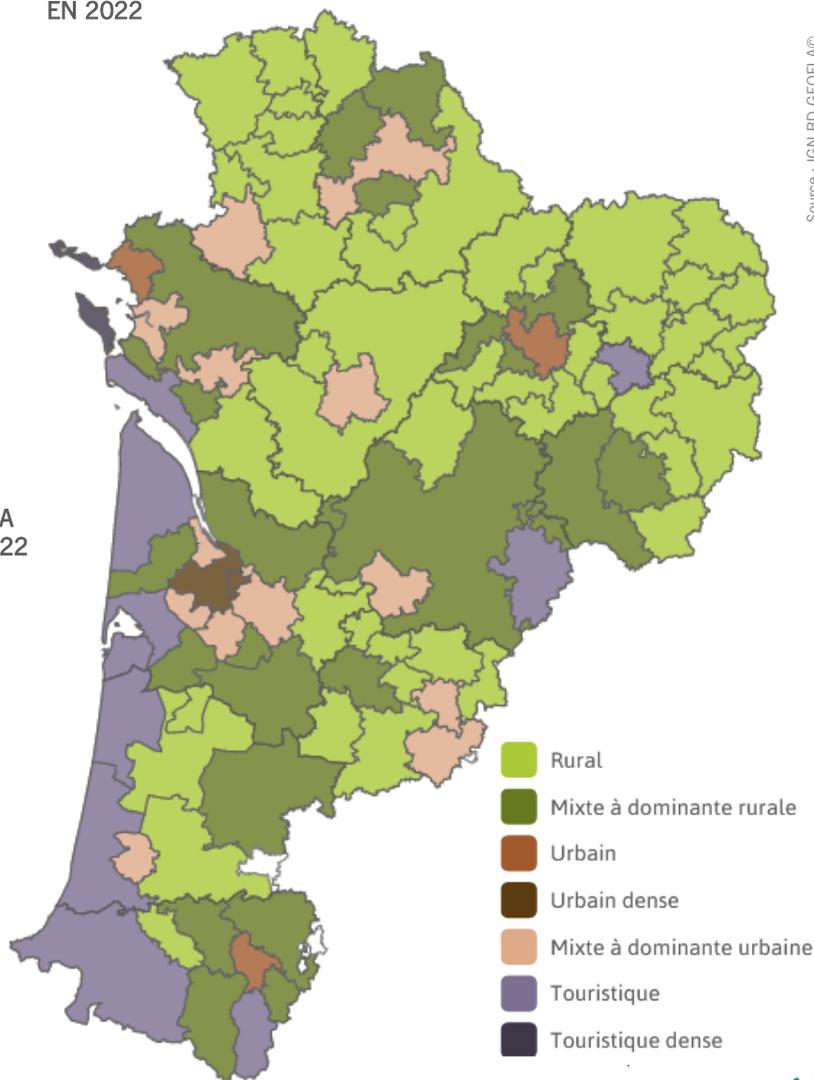


À CHAQUE TYPOLOGIE DE TERRITOIRE, DES NIVEAUX DE PRODUCTION SPÉCIFIQUES

Pour aller au-delà du constat fait des disparités départementales observées sur le territoire régional, la production de déchets ménagers et assimilés est étudiée au regard de la typologie des collectivités afin de prendre en compte les spécificités territoriales (zones rurales, zones urbaines, zones touristiques, ...).

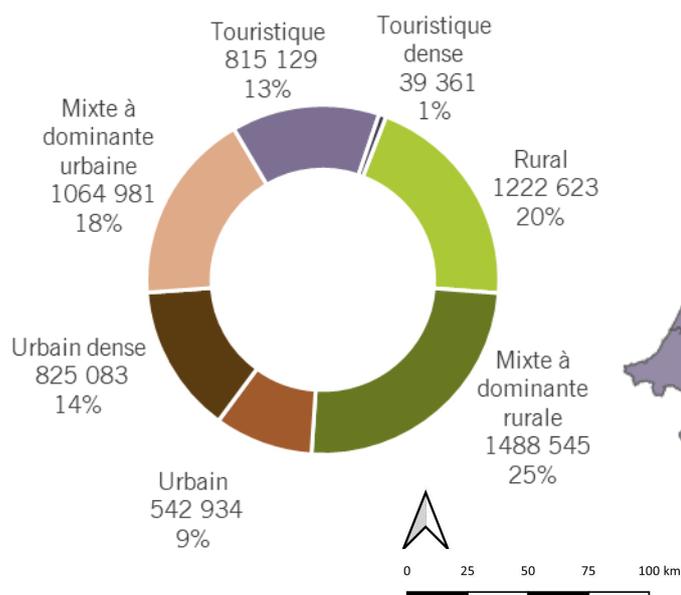
Cette approche permet de définir les ratios médians pour chaque profil de collectivités et ainsi de proposer des références régionales en lien avec les spécificités des territoires.

TYPOLOGIE DES COLLECTIVITÉS À COMPÉTENCE COLLECTE EN RÉGION EN 2022



Source : IGN BD GEOFLA©

RÉPARTITION DE LA POPULATION RÉGIONALE SELON LA TYPOLOGIE DES EPCI À COMPÉTENCE COLLECTE EN 2022



Source : AREC, INSEE Corine Land Cover - Données 2022 - Edition 2024

AREC
AGENCE RÉGIONALE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Edition 30/01/2024

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (EN KG/HAB.AN) EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE DU TERRITOIRE EN 2022

		RURAL	MIXTE À DOMINANTE RURALE	MIXTE À DOMINANTE URBAINE	URBAIN ET URBAIN DENSE	TOURISTIQUE	TOURISTIQUE DENSE
NOMBRE DE TERRITOIRES		44	22	13	5	10	2
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)	MÉDIANE	595	596	666	524	988	1 600
	MOYENNE	616	608	625	531	1 005	1 493
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	MÉDIANE	182	185	219	232	319	493
	MOYENNE	178	190	223	231	320	533

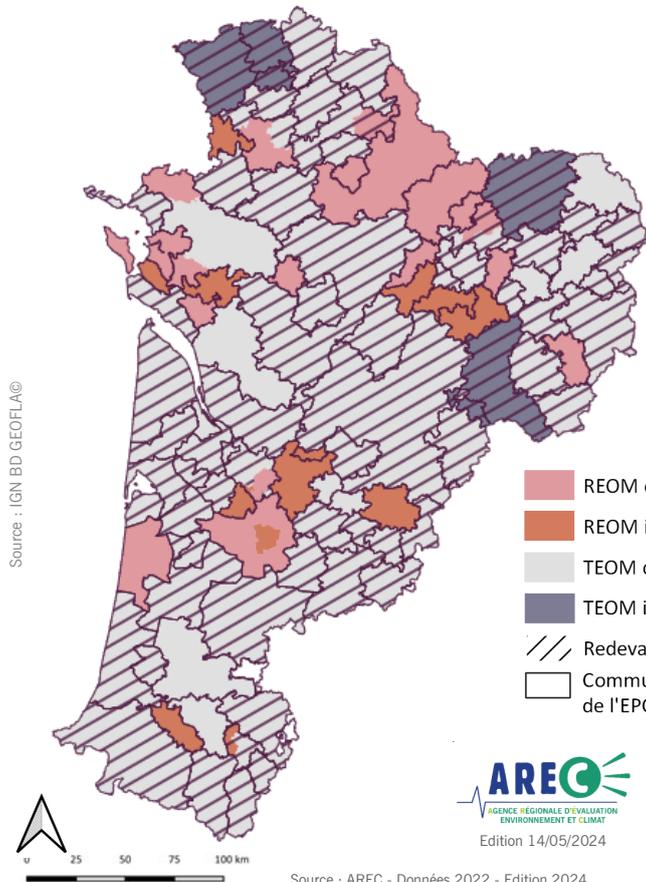
Source : AREC - Donnée 2022 - Edition 2024

Pour en savoir plus : consulter les [analyses complémentaires](#) sur les différents flux de déchets composant les DMA (flux de recyclables secs, verre, flux de déchèteries, ...) présentées sur le site de datavisualisation de l'ORDEC www.ordec.arec-nouvelleaquitaine.com



10% DE LA POPULATION RÉGIONALE CONCERNÉE PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE

MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS EN 2022 PAR EPCI DE COLLECTE

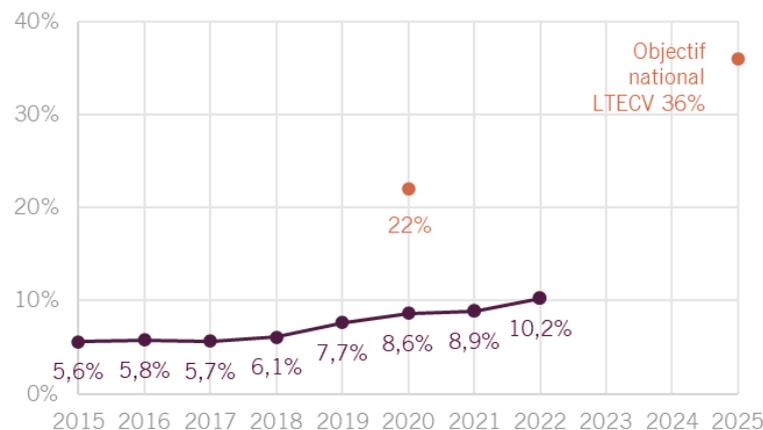


Le principal mode de financement du service public de prévention et de gestion des déchets en région en 2022 est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** : celle-ci concerne près de 87% de la population régionale alors que la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)** est prélevée auprès d'environ 13% des usagers.



18 collectivités exerçant la compétence collecte des déchets ont mis en place une **tarification incitative** sur tout ou partie de leur territoire en 2022 en région. Cela représente **environ 613 000 habitants**, soit **10% de la population régionale**. Depuis 2022, la **dynamique se poursuit** : certaines collectivités ont rendu la tarification effective sur leur territoire, d'autres sont en cours de déploiement opérationnel ou le prévoient à court terme.

ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION RÉGIONALE PAR UNE TARIFICATION INCITATIVE ET COMPARAISON AVEC L'OBJECTIF NATIONAL À 2025



La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe un objectif national de **vingt-cinq millions d'habitants couverts par une tarification incitative en 2025**. Cela représente environ **36% de la population française en 2025** sur la base de l'évolution de la population estimée par l'INSEE. Le niveau de couverture en région en 2022 est inférieur à ce taux (ainsi qu'à celui de 22% attendu en 2020).

IMPACT DE LA TARIFICATION INCITATIVE SUR LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN RÉGION

En région, on observe des **médianes de production de déchets inférieures pour les collectivités en tarification incitative**, excepté pour les recyclables secs hors verre : les habitants étant incités à mieux trier sur ces territoires (la facturation étant établie en règle générale uniquement sur le flux des OMR).

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (RATIOS MÉDIANS EN KG/HAB.AN) EN FONCTION DU CARACTÈRE INCITATIF DU FINANCEMENT DU SPPGD EN RÉGION EN 2022

	COLLECTIVITÉS EN TARIFICATION INCITATIVE	COLLECTIVITÉS SANS TARIFICATION INCITATIVE
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)	537	632
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	129	219
RECYCLABLES SECS HORS VERRE	62	52
DÉCHETS OCCASIONNELS	287	322

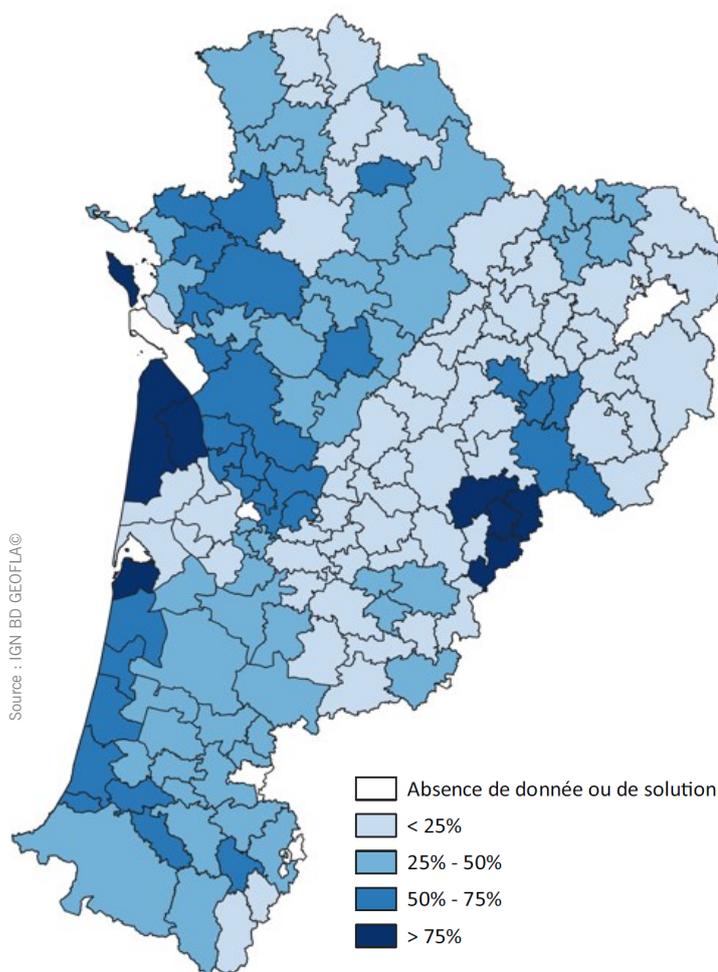
Source : AREC - Donnée 2022- Edition 2024



GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

En 2022, on dénombre en région **1 composteur individuel pour 6 habitants en maison individuelle**. Ce ratio est en augmentation par rapport à 2015, année de référence du SRADDET (1 composteur individuel pour 12 habitants), ce qui traduit un déploiement de plus en plus important de composteurs individuels fournis ou subventionnés par les collectivités. Le **taux d'équipement des maisons individuelles atteint 28% à l'échelle de la région** et concerne environ **1 479 400 habitants (24,7% de la population régionale)**.

POURCENTAGE DE LA POPULATION (MÉNAGES) AYANT ACCÈS À UNE SOLUTION DE GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS MISE EN PLACE PAR LE SPPGD EN 2022



Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

AREC
AGENCE RÉGIONALE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Edition 18/04/2024

Le déploiement d'équipements mis en place ou subventionnés par les collectivités locales en région est également constaté pour les composteurs partagés (en pieds d'immeuble, de quartier, ...) et pour les composteurs en établissement (restauration collective notamment).

En 2022, environ **75 200 habitants (1,3% de la population régionale)** ont accès à un site de **compostage partagé**. Le nombre de composteurs partagés a en outre été multiplié par 6 entre 2015 et 2022 et celui des composteurs en établissement par 4,2 sur la même période.

BILAN À 2022 DU NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS MIS EN PLACE OU AIDÉS PAR LES COLLECTIVITÉS À COMPÉTENCE DÉCHETS EN RÉGION

COMPOSTEURS INDIVIDUELS	672 441
SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ	2 166
COMPOSTEURS EN ÉTABLISSEMENT	2 798

Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

Certaines collectivités ont également fait le choix de développer des solutions de **collecte des biodéchets**.

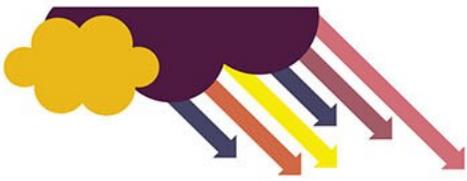
En région, en 2022, **24 collectivités** se sont déjà engagées dans cette voie. Les collectes sont destinées aux particuliers et/ou aux professionnels en fonction des programmes mis en place.

35 035 tonnes de biodéchets ont ainsi été collectées en 2022. Environ 480 500 habitants sont concernés (8% de la population régionale).



Tous ces équipements contribuent au **déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets** qui doit être effective au 31 décembre 2023. C'est un objectif fort de la LTECV et de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).

En 2022, en région, entre 1,5 et 2,1 millions d'habitants ont accès à une **solution de tri à la source des biodéchets** fournie/aidée par les collectivités (compostage et/ou collecte), soit entre 26 et 34% de la population régionale.

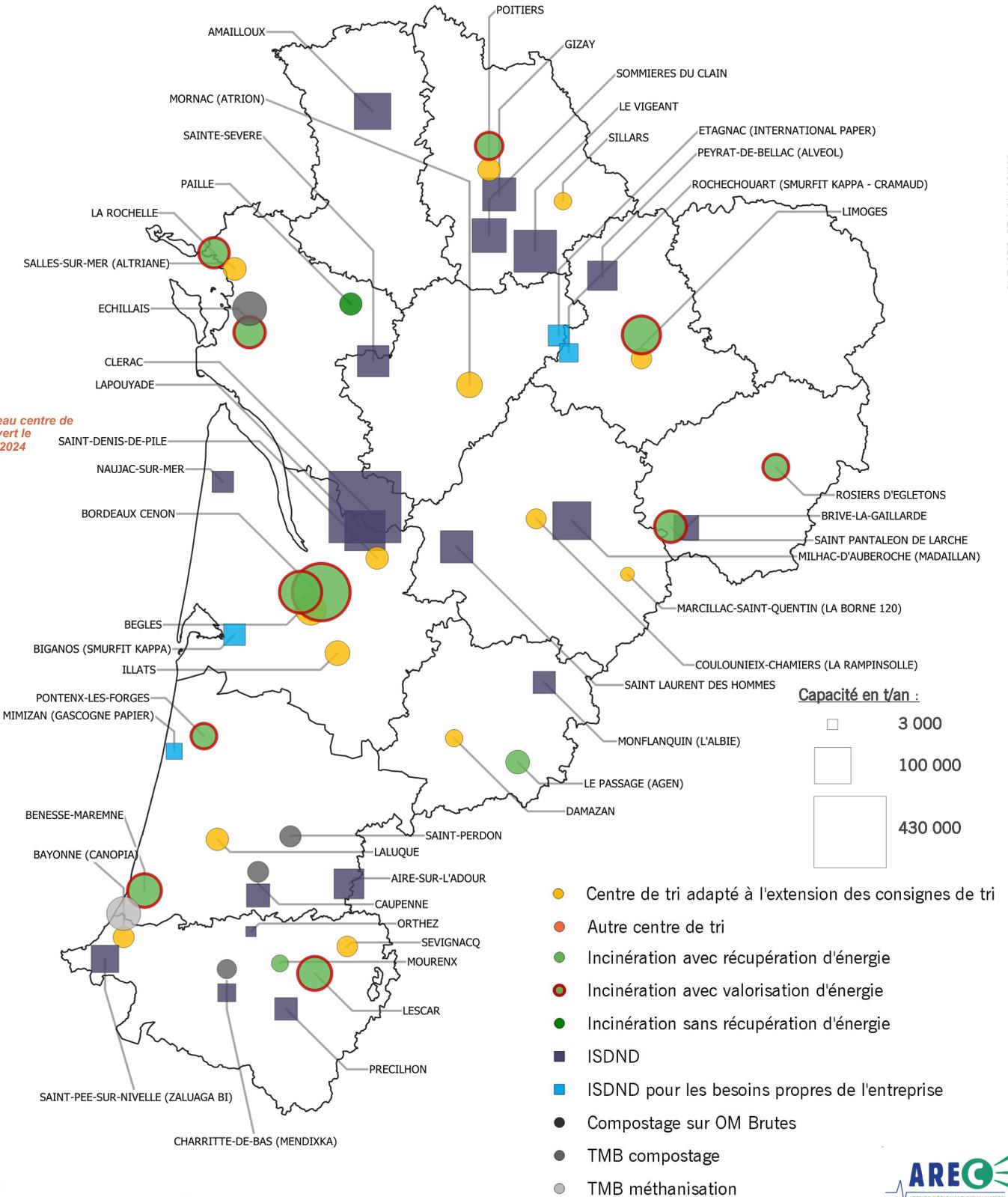


TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES EN RÉGION

LES INSTALLATIONS DE TRI, VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES EN RÉGION

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB) DES DÉCHETS RÉSIDUELS AU 01/01/2024

Nouveau centre de tri ouvert le 29/01/2024



Source : IGN BD GEOFLA®



Source : AREC - Données 2022 des performances des incinérateurs - Edition 2024





La carte ci-avant recense en Nouvelle-Aquitaine 56 installations dédiées au tri des emballages ménagers, à l'incinération, au stockage et au prétraitement (tri mécano-biologique - TMB - et compostage sur ordures ménagères brutes) des déchets résiduels au 1^{er} janvier 2024, réparties comme suit selon leur nombre et leur capacité annuelle totale.

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE PRÉTRAITEMENT (TMB ET COMPOSTAGE SUR OM BRUTES) DES DÉCHETS RÉSIDUELS AU 01/01/2024

INSTALLATIONS RECENSÉES AU 01/01/2024	NOMBRE	CAPACITÉ EN T/AN
CENTRES DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS***	14	402 000
INSTALLATIONS DE PRÉTRAITEMENT DES OMR	5	239 700
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)*	23	1 647 060
INCINÉRATEURS AVEC VALORISATION D'ÉNERGIE**	9	1 030 000
AUTRES INCINÉRATEURS	5	79 000

* dont 4 unités internes à des entreprises (82 000 t/an)

** au regard des performances des incinérateurs observées au cours de l'année 2022

*** y compris la nouvelle unité de tri de Saint-Denis-de-Pile mise en service 29/01/2024

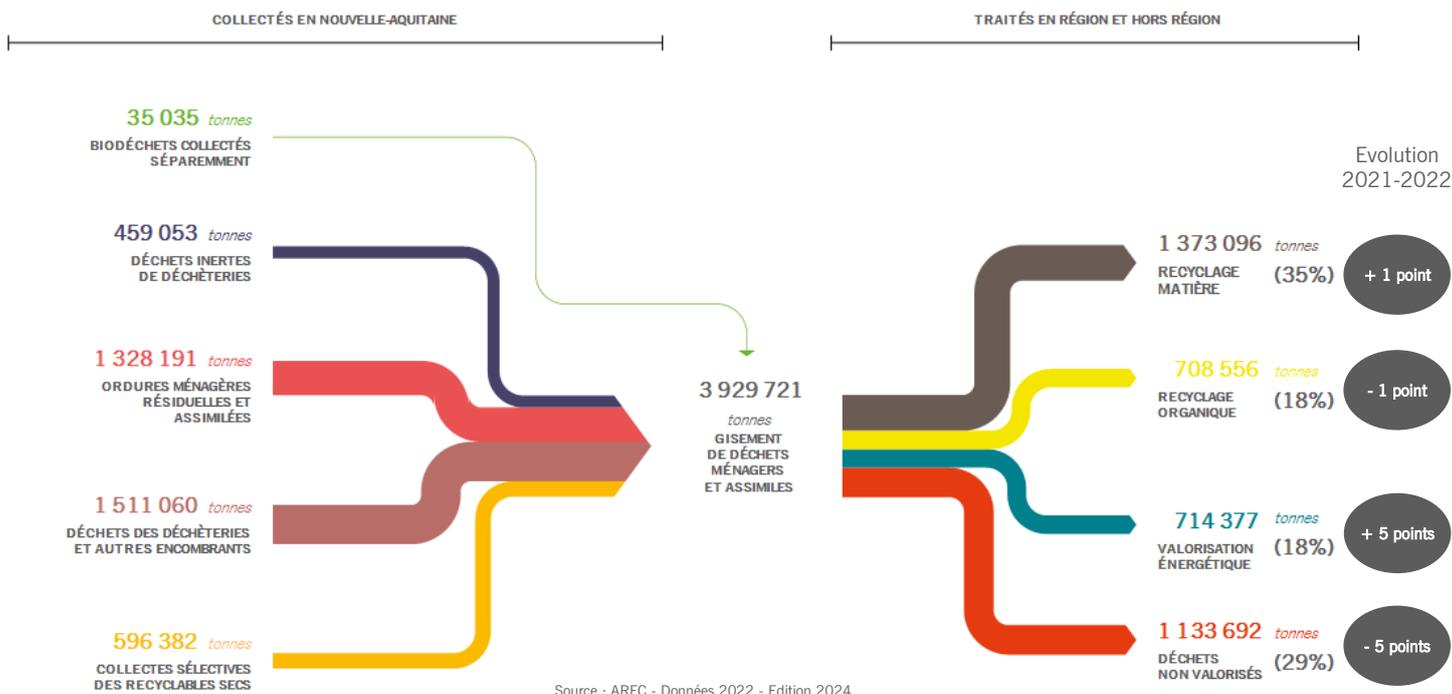
Source : AREC - Données 2024 - Édition 2024

71% DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉGIONAUX ORIENTÉS VERS DE LA VALORISATION

En Nouvelle-Aquitaine, 71% des flux de déchets ménagers et assimilés (gravats et déchets dangereux inclus) sont collectés pour être orientés vers du recyclage matière ou de la valorisation énergétique en 2022, soit +5 points par rapport à 2021 répartis comme suit :

- 53% orientés vers de la valorisation matière et organique (objectif du SRADDET de 58% en 2025) ;
- 18% orientés vers de la valorisation énergétique.

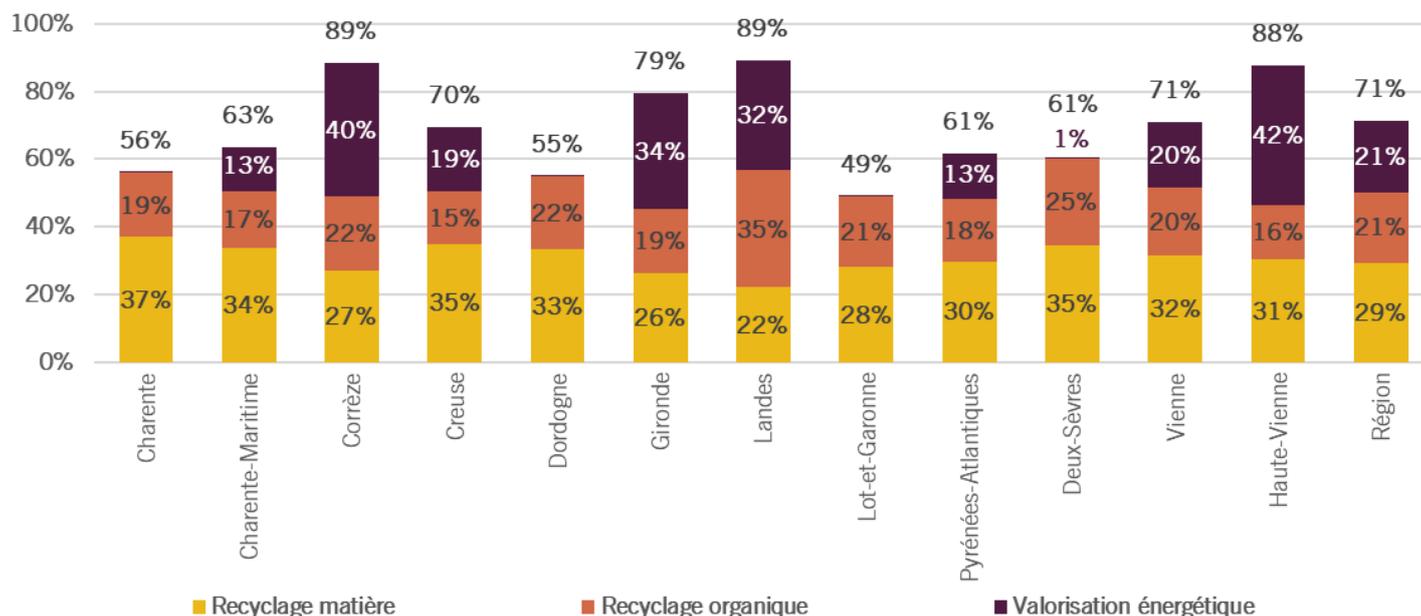
FLUX ET FILIÈRES DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2022



⚠ Pour bien comprendre : Les taux de recyclage et valorisation présentés ici sont calculés sur la base des déchets dits « orientés vers » les différentes installations de recyclage, compostage et valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont établis sur la base des déchets entrants dans ces installations, a contrario des taux de recyclage et de valorisation des déchets réellement valorisés.



TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS GRAVATS ET DANGEREUX) « ORIENTÉS VERS » UNE VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE PAR DÉPARTEMENT EN 2022



Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

Trois départements se distinguent en ce qui concerne les taux des **déchets ménagers et assimilés (hors gravats et dangereux) orientés vers de la valorisation** avec des niveaux dépassant 85%. Il s'agit des **Landes**, de la **Corrèze** et de la **Haute-Vienne**. Ces 3 départements disposent notamment d'incinérateurs avec des rendements énergétiques performants en 2022 : première année pour celui de Limoges. Ils sont suivis par les départements de la Gironde et de la Vienne, également équipés de telles installations. On remarquera le cas spécifique de la Creuse qui, non dotée d'incinérateur, montre une valorisation énergétique de 19% de ces DMA : une partie des OMR étant traitée sur l'UVE de Limoges en 2022.

Les départements du Lot-et-Garonne, de la Charente et de la Dordogne présentent les taux de valorisation les plus faibles, en particulier en lien avec l'orientation de leurs résiduels vers du stockage.

Hors valorisation énergétique, les disparités régionales sont moins marquées : **les taux des DMA orientés vers une valorisation matière (recyclage matière et organique) varient de 49 à 60%** (les taux de recyclage matière variant de 22 à 37% et ceux du recyclage organique de 15 à 35%).

55% DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES RÉGIONAUX ORIENTÉS VERS DE LA VALORISATION MATIÈRE (RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE)

TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES PAR DÉPARTEMENT EN 2022 (EN « ORIENTÉS VERS ») ET ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2022

	Charente	Charente-Maritime	Corrèze	Creuse	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Deux-Sèvres	Vienne	Haute-Vienne
Taux 2022	59%	54%	54%	54%	57%	52%	59%	55%	53%	61%	55%	55%
Evolution 2015-2022	+6%	+6%	+11%	+11%	+9%	+3%	+3%	+10%	+5%	+7%	+7%	+5%

Région 55% en 2022 +5,4% entre 2015 et 2022

Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

Les taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes orientés vers du recyclage matière et organique sont en légère augmentation à l'échelle régionale sur la période 2015-2022. Ils sont similaires à ceux de 2021. En 2022, ils varient selon les départements de 52% (département de la Gironde) à 61% (département des Deux-Sèvres).

Remarque : e présent indicateur est calculé sur l'ensemble des déchets, qu'ils soient produits par les ménages, les collectivités ou les entreprises.



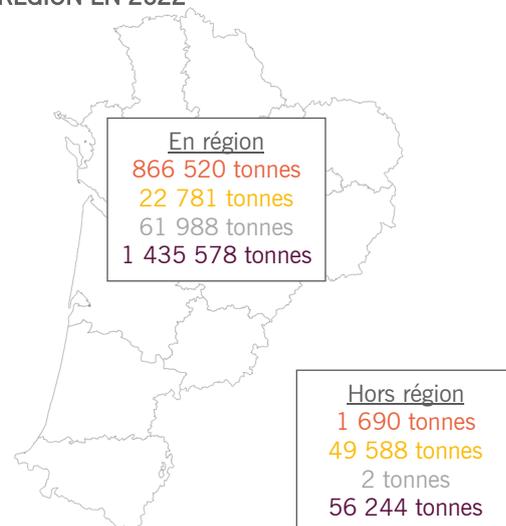
38% DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES RÉGIONAUX NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE VALORISATION MATIÈRE ONT ÉTÉ VALORISÉS ÉNERGIQUEMENT EN 2022

En 2022, près de 2,5 milliers de tonnes de déchets non dangereux non inertes résiduels produits en région ont été tracés sur des installations d'élimination et de valorisation :

- Près de 1,5 millions de tonnes sur des installations de stockage de déchets non dangereux non inertes (60%) ;
- Un peu moins de 900 milliers de tonnes sur des incinérateurs avec des rendements énergétiques performants (35%) ;
- Environ 62 milliers de tonnes sur des incinérateurs sans valorisation énergétique (2%) ;
- Un peu plus de 72 milliers de tonnes en cimenterie (3%).

En 2022, 38% des déchets résiduels non dangereux non inertes produits en région ont ainsi fait l'objet d'une valorisation énergétique. Ce niveau est inférieur à l'objectif de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) visant la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

DESTINATIONS DES DÉCHETS RÉSIDUELS PRODUITS EN RÉGION EN 2022



Types de destination :

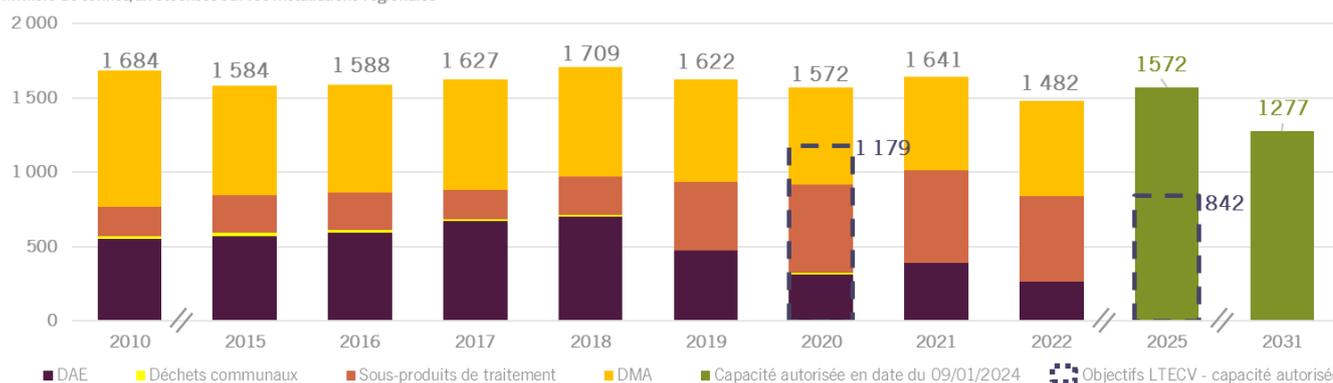
- Incinérateurs avec des rendements énergétiques performants
- Cimenteries
- Incinérateurs sans valorisation énergétique
- Installations de stockage de déchets non dangereux non inertes (ISDND)

Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

UNE DIMINUTION AMORCÉE MAIS TROP FAIBLE DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION ENTRE 2010 ET 2022

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS RÉGIONALES ENTRE 2010 ET 2022

Milliers de tonnes/an stockées sur les installations régionales

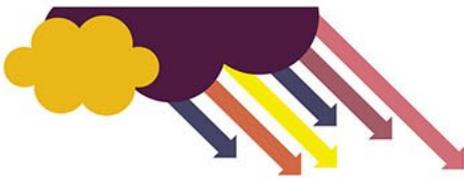


Source : AREC - Données 2022 - Edition 2024

La LTECV fixe comme objectif de **réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010**, et de 50% en 2025. En 2020, l'objectif n'a pas été atteint malgré une baisse observée intensifiée. En 2022, les tonnages stockés sont les plus faibles enregistrés depuis 2010. La baisse observée entre 2010 et 2022 est de 12% (-10% entre 2021 et 2022).

Le contexte régional rend les objectifs difficilement atteignables, du fait en particulier de **capacités autorisées aux horizons 2025 et 2031, largement supérieures aux valeurs cibles de la LTECV** reprises dans le volet DECHET du SRADDET.

Les capacités régionales de stockage importantes masquent cependant des **déficits locaux de traitement des déchets résiduels** (cf. carte des installations page 12).



FOCUS SUR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE DES TEXTILES USAGÉS EN RÉGION

6 ÉTABLISSEMENTS UTILISATEURS DE MATIÈRES PREMIÈRES ISSUES DU RECYCLAGE (MPR) RECENSÉS EN RÉGION

Sur la base d'une enquête réalisée par l'AREC en 2022-2023, les établissements suivants ont été recensés en 2021 (*liste non exhaustive*) :

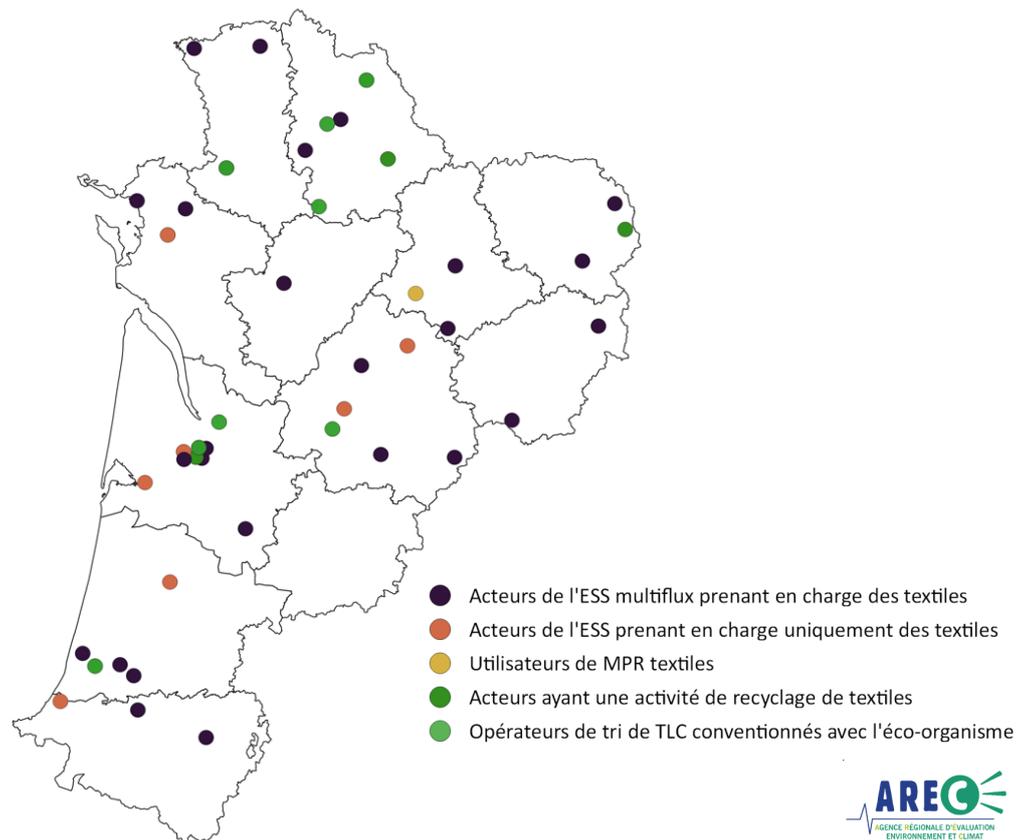
- **36 acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) (hors opérateurs de tri conventionnés avec l'éco-organisme Refashion).** Ils ont déclaré avoir pris en charge, au global, plus de **3 milliers de tonnes de textiles** en 2021. Plus du tiers a été réemployé et plus de la moitié a été envoyée vers les opérateurs de tri conventionnés avec l'éco-organisme - le reste ayant été envoyé essentiellement vers des filières de recyclage, d'élimination ou de valorisation énergétique.
- **8 opérateurs de tri conventionnés avec l'éco-organisme Refashion.** Ils ont trié en 2021 plus de **12 milliers de tonnes de textiles d'habillement, linges de maison, chaussures des particuliers (TLC) usagés** pour en valoriser en moyenne 99% par réutilisation, recyclage ou production de combustibles solides de récupération (CSR).

→ **6 établissements utilisateurs de matières premières issues du recyclage (MPR) de textiles** dans leur processus de fabrication - 5 ayant également une activité de recyclage mécanique par effilochage ou broyage. Ils ont utilisés environ **3,7 milliers de tonnes de MPR textiles** provenant du recyclage de TLC usagés, de chutes et rebuts de production, d'invendus ou de textiles hors habillement (sacs de jute, masques synthétiques à usage unique). Des produits pour les secteurs du bâtiment, de l'emballage, de l'ameublement, du paysagisme, de l'industrie textile et de la plasturgie ont ainsi été fabriqués.

Pour en savoir plus : consulter la [page dédiée](#) sur le site de datavisualisation de l'ORDEC.

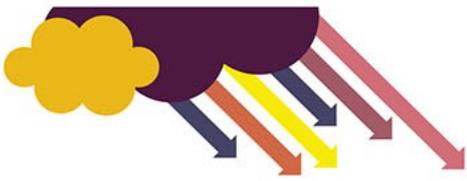
ACTEURS DE LA FILIÈRE DES TEXTILES USAGÉS, EN ACTIVITÉ, RECENSÉS EN RÉGION EN 2021 (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Source : IGN BD GEOFLA©



Source : AREC - Données 2021 - Edition 2024

AREC
AGENCE RÉGIONALE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Edition 26/04/2024



FOCUS SUR LES FLUX DE DÉCHETS DU NUMÉRIQUE EN RÉGION

10 MILLIERS DE TONNES DE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES MÉNAGERS COLLECTÉS EN 2022 EN RÉGION

Les déchets du numérique font partie des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) gérés dans le cadre d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) nationale.

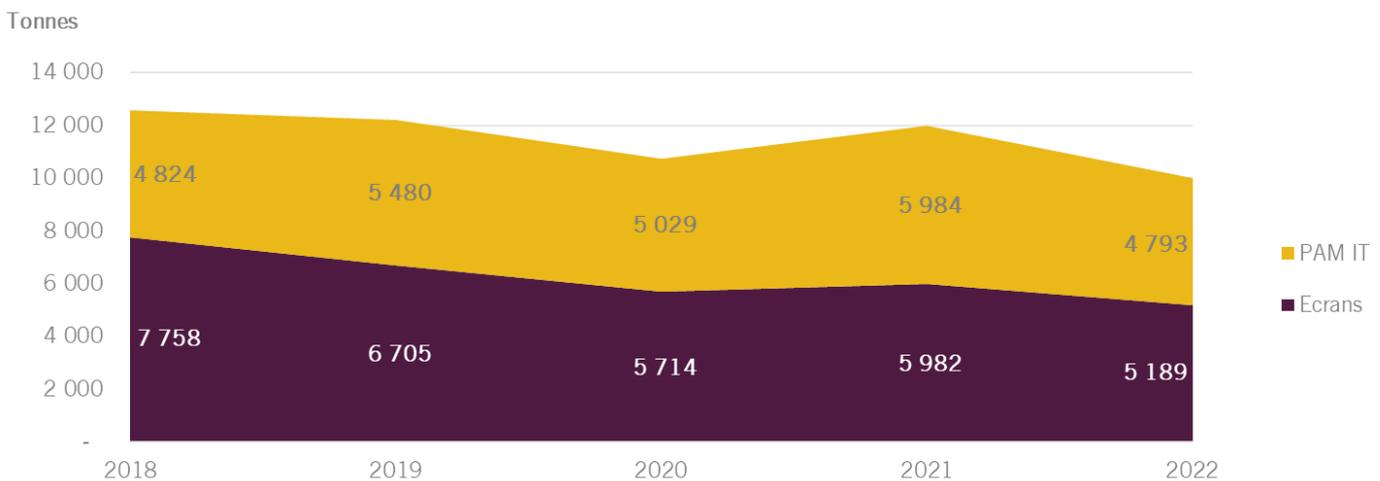
Ne faisant pas l'objet d'une définition réglementaire, il n'existe donc pas de classification associée, ce qui complexifie la comptabilisation et le suivi de ces flux. Dans la pratique, les acteurs se réfèrent aux catégories **2 et 6 des équipements électriques et électroniques** (catégories définies dans la Directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)).

La catégorie 2 regroupe les écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm², tandis que la catégorie 6 concerne les petits équipements informatiques et de télécommunications (PAM IT).

En 2022, la **quantité de DEEE numériques ménagers collectés en région** est estimée à **10 milliers de tonnes** : **48%** de ce tonnage concerne du **PAM IT** et **52%** des écrans.

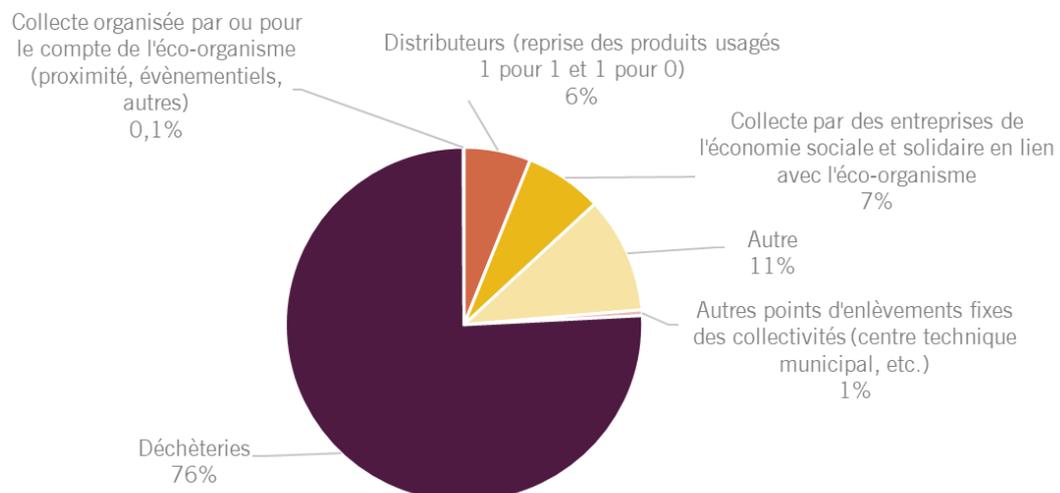
76% des tonnages de DEEE numériques ménagers sont en outre **collectés dans les déchèteries**.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS ESTIMÉES DE DEEE NUMÉRIQUES MÉNAGERS COLLECTÉS PAR FLUX ENTRE 2018 ET 2022



Source : AREC sur la base des données de l'opendata ADEME des déclarations des éco-organismes - Edition 2024

ORIGINE DES DEEE NUMÉRIQUES MÉNAGERS COLLECTÉS PAR CANAL DE COLLECTE EN 2022 EN NOUVELLE-AQUITAINE



Source : AREC sur la base des données de l'opendata ADEME des déclarations des éco-organismes - Edition 2024

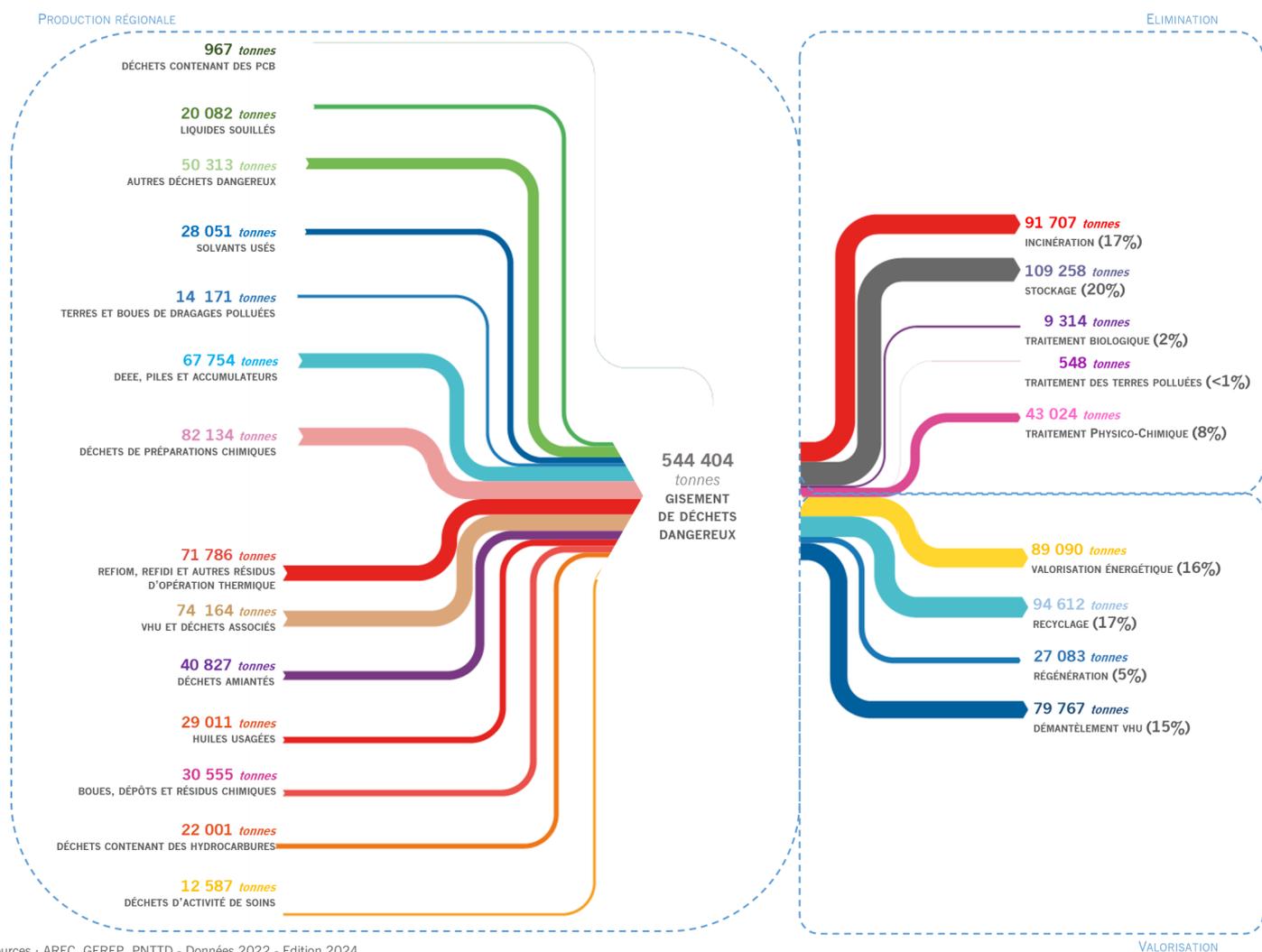


PRODUCTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

En 2022, plus de **544 milliers de tonnes** de déchets dangereux ont été **produites** en région, soit 10% de plus qu'en 2015 alors que le SRADDET vise une stabilisation de la production aux horizons 2025 et 2031.

56% des déchets dangereux produits en Nouvelle-Aquitaine sont **traités en région**, 38% dans le reste de la France et 6% à l'étranger (principalement en Espagne). 45% suivent une filière d'élimination et **55%** une filière de valorisation.

NATURES ET FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2022



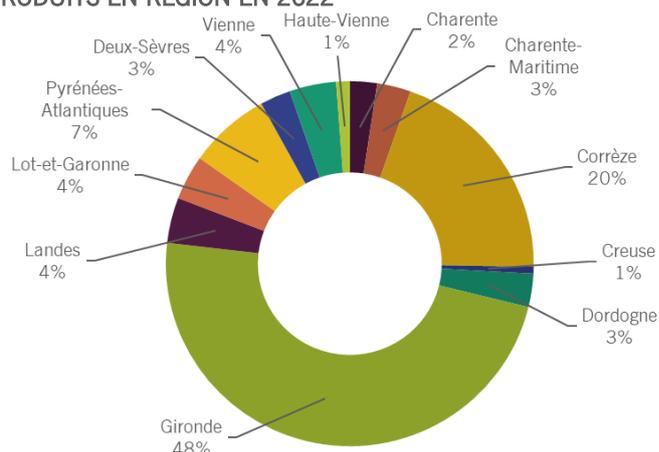
FOCUS SUR LES DÉCHETS AMIANTÉS PRODUITS EN RÉGION

En 2022, environ **40 800 tonnes** de déchets amiantés ont été produits en Nouvelle-Aquitaine.

Près de la moitié des tonnages ont été produits en Gironde et à plus de 99% par les activités du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Les 3/4 ont été gérés sur des installations de Nouvelle-Aquitaine, essentiellement en alvéoles de stockage dédiées et environ 1% via un procédé de vitrification permettant un recyclage matière.

ORIGINE DÉPARTEMENTALE DES DÉCHETS AMIANTÉS PRODUITS EN RÉGION EN 2022



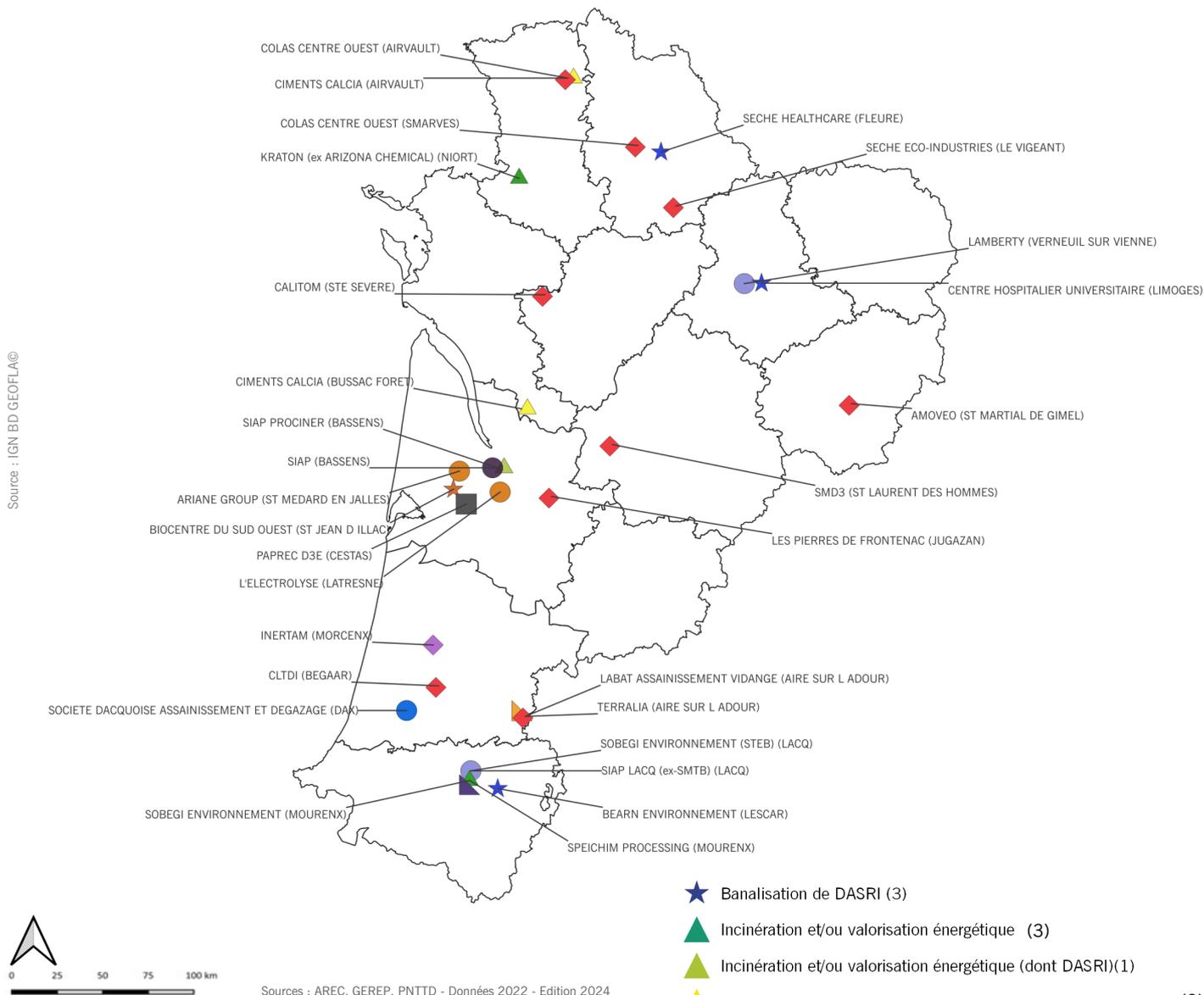


29 INSTALLATIONS RÉGIONALES ONT TRAITÉ DES DÉCHETS DANGEREUX EN 2022

En 2022, plus de **335 000 tonnes de déchets dangereux** ont été traitées en région, dont 57% par les installations implantées en Gironde.

29 installations régionales ont ainsi traité des déchets dangereux en 2022 (hors installations de démantèlement de DEEE et VHU).

INSTALLATIONS AYANT TRAITÉ DES DÉCHETS DANGEREUX EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2022 PAR FILIÈRE DE VALORISATION OU D'ÉLIMINATION, HORS INSTALLATIONS DE DÉMANTÈLEMENT DE VHU ET DE DEEE



- ★ Banalisation de DASRI (3)
- ▲ Incinération et/ou valorisation énergétique (3)
- ▲ Incinération et/ou valorisation énergétique (dont DASRI)(1)
- ▲ Incinération et/ou valorisation énergétique (dont huiles usagées) (2)
- Recyclage des piles et accumulateurs (1)
- ▲ Régénération des solvants (1)
- ◆ Stockage de déchets d'amiante lié (9)
- Traitement multi-filières (2)
- Traitement multi-filières (dont valorisation énergétique des huiles usagées)(1)
- ◆ Vitrification de déchets d'amiante lié (1)
- Traitement biologique (2)
- ★ Traitement des terres polluées (1)
- ▲ Régénération des huiles (1)
- Traitement physico-chimique (1)

FOCUS SUR LES DÉCHETS AMIANTÉS TRAITÉS EN RÉGION

9 installations disposant d'une **alvéole de stockage** dédiée à l'amiante et **1 installation** dans les Landes proposant une alternative de valorisation par un **procédé de vitrification** ont pris en charge de l'amiante en région en 2022.

Près de **32 000 tonnes de déchets amiantés** ont ainsi été **traités** en Nouvelle-Aquitaine dont la quasi-totalité (96%) produite en région.

LEXIQUE

BTP	Bâtiment et Travaux Public
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CERC	Cellule Économique Régionale de la Construction
CSR	Combustible Solide de Récupération
DAE	Déchets des Activités Économiques
DDS	Déchets Dangereux Spécifiques
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EIT	Écologie Industrielle et Territoriale
EITNA	Centre de ressource pour l'EIT en région Nouvelle-Aquitaine
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETP	Équivalent Temps Plein
GEREP	Gestion Électronique du Registre des Émissions Polluantes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
LTECV	Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
MPR	Matière Première Recyclée
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAM IT	Petits équipements Informatiques et de Télécommunications
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
REP	Responsabilité Élargie des Producteurs (filière à)
SOLTENA	Solutions pour la Transition Énergétique de Nouvelle-Aquitaine
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TETE	Territoire Engagé Transition Écologique
TLC	Textiles d'habillement, Linge de maison, Chaussures des particuliers
TMB	Tri Mécano-Biologique
UVE	Unité de Valorisation Énergétique
VHU	Véhicule Hors d'Usage

Pour retrouver toutes les données détaillées de
l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire
www.ordec.arec-nouvelleaquitaine.com



Toutes les publications de l'AREC sont disponibles en ligne sur
www.arec-nouvelleaquitaine.com/mediatheque ou sur demande à info@arec-na.com



L'association AREC, Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre

les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57
info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com
[@AREC_NA](https://twitter.com/AREC_NA)